

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2019

### Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN VATIGNEZ DELAVIERRE LEFEBVRE TELLIER TRANNOIS

Etaient absents : Mme. DEKONINCK et M.DUMEIGE

Absents excusés : Mme LEDET M.LEMIEGRE

Absent excusé avec pouvoir : M. GRENU donne pouvoir à M. VATIGNEZ

Monsieur Antonio MARQUES est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu de la précédente séance. Monsieur Vatignez demande si les modifications ont été apportées au compte-rendu. Monsieur le Maire confirme que cela a été fait. Monsieur Vatignez ajoute qu'il souhaite qu'on lui explique la procédure pour corriger un compte-rendu.

Monsieur le Maire lui répond que lors de l'envoi du compte-rendu, il est préférable de signaler les erreurs et d'apporter des précisions avant la prochaine réunion de conseil.

Monsieur Vatignez précise également que pour le point 7 sur les subventions, il n'est pas d'accord sur le vote. En effet, il reproche qu'il a voté pour la subvention 2018, mais pas pour la mise en place du nouveau dispositif de versement pour l'année 2019.

Monsieur Pruvot atteste avoir demandé le vote pour le versement de la subvention 2018 et le nouveau dispositif pour 2019.

Madame Delavierre propose de remettre au vote le nouveau dispositif 2019 à la prochaine séance. Monsieur le Maire accepte et demande aux membres de l'assemblée leurs accords. Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu. Ce dernier est approuvé.

Monsieur Tellier interpelle Monsieur le Maire et lui demande de le mettre en absent excusé, car il avait prévenu de son absence à la réunion. Il rappelle également qu'il avait transmis un pouvoir. Monsieur Pruvot lui répond qu'il n'a pas trouvé le pouvoir.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Validation de la commission « Appel d'offres : compteurs d'eau communicants ».**

Monsieur le Maire demande que les points ci-dessous soient rajoutés à l'ordre du jour :

- **Fleurissement 2019 : concours village fleuri 2019**
- **Avis permis construire : installations classées pour la protection de l'environnement Sté BT AMIENS**

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.

### 1- Validation de la commission « Appel d'offres : compteurs d'eau communicants »

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la consultation « Fourniture et pose de têtes émettrices et de compteurs d'eau, logiciel, formation et matériel de relevé. Deux offres ont été reçues S.P.E.E et Véolia dans les délais et au regard de la consultation, elles sont recevables.

Il mentionne également que la pose des compteurs par les employés a été évoqué lors de la réunion de la commission. Monsieur le Maire précise qu'il faut être conforme au marché, la pose doit être faite par l'entreprise.

M. Tellier ajoute que les conditions de garantie seront différentes du fait de la pose des compteurs par les employés. Il allègue que les employés malgré leurs compétences, ne seront pas aussi rapides que des agents spécialisés.

Monsieur Pruvot donne aux conseillers, le tableau comparatif.

Monsieur Gourguechon explique pourquoi l'option variante de Véolia n'est pas prise en compte. Il précise que cette option permet de faire un seul relevé annuel entrepris par la société. Cette offre est beaucoup moins chère.

Mme TRANNOIS arrive et s'excuse pour son retard.

Monsieur Gourguechon donne l'explication du tableau comparatif puis affirme qu'il n'est pas valable. En effet, il informe les membres du conseil que le montant de la pose des compteurs n'est pas indiqué pour la société Véolia. Il indique également qu'il avait demandé au secrétariat de mettre dans le marché la pose en option, chose qui n'a pas été faite.

Il donne connaissance des montants du marché :

<b>Véolia</b>	30 184.00€ HT option pose compteur estimée à 14 500€
<b>S.P.E.E</b>	35 525.00 HT pose comprise

Il remarque que les notes attribuées pour les critères ne sont pas correctes. Il donne connaissances des critères d'analyse des offres :

Critère Prix : 40 % et critère valeur technique 60 %

Mme Trannois décèle que les notes dans le tableau correspondent au classement.

Monsieur Gourguechon demande de faire une photocopie des offres afin que cela soit plus compréhensible pour tous.

M. Tellier demande d'évaluer le temps de travail des employés pour la pose.

Monsieur Gourguechon répond que les employés mettent en moyenne une heure pour changer un compteur. Monsieur Lefebvre indique qu'après calcul le coût de la pose par les agents, n'est pas si différent.

M. Lefebvre rejoint M. Tellier sur les conditions de garantie, il informe qu'il est préférable que la pose soit faite par l'entreprise.

Monsieur Gourguechon affirme qu'il peut libérer deux agents mais qu'il reste encore beaucoup de travaux d'entretien.

Monsieur Vatignez s'interroge sur les démarches auprès des administrés, comment et par qui vont-ils être informés du changement de compteur ? Monsieur Gourguechon répond que les démarches seront effectuées par la société.

Monsieur Lefebvre souhaite savoir si la commune aura un retour sur la TVA. Monsieur Gourguechon confirme que oui.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la pose des compteurs faite par la société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est **favorable** à la pose des compteurs réalisée par la société.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à S.P.E.E, **à l'unanimité**

## **2- Fleurissement : concours village fleuri 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vatignez.

Monsieur Vatignez demande à l'assemblée confirmation de la réception de son mail avec le règlement pour le concours des maisons fleuries. Il souhaite savoir s'il y'a des remarques ou modifications à



#### **4- Questions diverses :**

##### **Terre végétale**

Monsieur Gourguechon informe le conseil qu'il peut récupérer de la terre végétale. Monsieur Deffontaines rétorque qu'il serait judicieux de la mettre au coin des rues de la Vallée et de Vaux afin de résoudre le problème d'inondation. Il précise qu'il faudrait voir avec le propriétaire de la parcelle.

##### **Problème container**

Monsieur Pruvot évoque le problème des containers situés rue de la vallée suite au mail de Mme Delavierre. Mme Delavierre affirme qu'il y a un risque d'accident au parking de la mare depuis l'installation de la benne à verre usage. Monsieur Gourguechon suggère de reculer le container afin d'améliorer la visibilité.

##### **Problème location salle des fêtes**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il y a un souci avec la location du week-end du 31 janvier. En effet lors du retour d'inventaire, il a été remarqué que de la vaisselle était cassée ou manquante. Il y a donc lieu de facturer, mais la personne ne prétend pas régler car elle affirme ne pas avoir eu le temps de contrôler l'inventaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur	PRUVOT	G�rard	
Madame	AUTIN	Nadine	
Monsieur	DEFFONTAINES	Emmanuel	
Madame	DEKONINCK	Barbara	ABSENTE
Madame	DELAVIERRE	Christine	
Monsieur	DUMEIGE	Dorian	ABSENT
Monsieur	GOURGUECHON	Fran�ois	
Monsieur	GRENU	Fran�ois	POUVOIR
Madame	LEDET	Isabelle	POUVOIR
Monsieur	LEFEBVRE	Fr�d�ric	
Monsieur	LEMIEGRE	Arnaud	
Monsieur	MARQUES	Antonio	
Monsieur	TELLIER	Marc	ABSENT
Madame	TRANNOIS	Nathalie	
Monsieur	VATIGNEZ	Jo�l	